

LA DÎME, UNE MANNE POUR L'ABBAYE

OBJECTIFS

- 1 - Analyser un texte historique.
- 2.- Développer l'esprit critique.
3. - Nuancer.

NIVEAU

- 1 - Lycée

CONTEXTE

Dans une province marquée par l'hégémonie céréalière, l'apparition de cultures différentes dites nouvelles fournit des pommes de discorde entre les paysans et les décimateurs, heureux de trouver de nouveaux revenus.

Outre le sarrasin, le millet et la pomme de terre, apparue dès la fin du XVI^e siècle, le blé de Turquie ou Welschkorn (c'est-à-dire le maïs) connaît un certain succès dès le XVII^e siècle et s'implante vraiment en Alsace au début du siècle suivant. Par exemple, il est cultivé à Preuschedorf dès 1637 et la dîme du maïs y est perçue dès 1650.

Le maïs est particulièrement adapté à la conjoncture Rhénane, marquée par des guerres, et en particulier le nord de l'Alsace car c'est une des seules récoltes panifiables qui puissent échapper aux réquisitions et dont la culture, pratiquée à la houe, ne soit pas compromise par la pénurie de chevaux. Il n'est pas étonnant que les amodiateurs de la dîme de Kutzenhausen exigent que la dîme du maïs fasse partie de la grande dîme, c'est-à-dire de celle des céréales, comme c'est déjà le cas dans d'autres localités. Cette extension de la matière décimale est contestée par les paysans et apparaît comme une entrave au développement de ces cultures. D'autre part l'immunité du maïs lors des réquisitions militaires n'est plus vraiment respectée, notamment dans l'Outre forêt au moment de la guerre de Succession d'Espagne.

B. Jordan, D. Peter, *La Basse Alsace au XVII^e siècle : album paléographique*, 1998

Pauvreté, prière et hospitalité sont les principes fondateurs de la règle cistercienne. A ce titre, elle interdit la dîme sur des biens ... (**développer et préciser**).

Or, à la fin du XVII^e siècle, « les dîmes sont partie intégrante de la fortune dont dispose l'abbaye de Koenigsbrück. En achetant fort cher, pour 4 000 florins, les droits de Wissembourg sur Kutzenhausen et les localités environnantes, l'abbesse Elisabeth de Stauffenberg procure les ressources que représentent les différentes dîmes du couvent »*.

* F. Rapp, Cl. Muller, 1998

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE



1.- Présentez le document.

2.- Expliquez en quoi consiste la fonction qu'occupe l'auteur de ce texte ?

3.- La dîme

- A qui revient-elle ?
- Pourquoi y-a-t-il un litige ?

4.- Que nous apprend ce document sur la manière pour l'abbaye de Koenigsbrück d'appliquer la Règle de Cîteaux ?

INFO+

TAXES ET RÈGLE DE CÎTEAUX

Le monastère cistercien refuse la perception des taxes et la seigneurie ; conformément à la Règle, il s'attelle à la mise en valeur directe de la terre : « Si les moines sont obligés, par la nécessité ou la pauvreté, de travailler eux-mêmes aux récoltes, ils ne s'en attristeront pas : alors ils seront vraiment moines, lorsqu'ils vivront du travail de leurs mains, comme nos pères et les apôtres » (Règle de saint Benoît). Les Cisterciens ne trouvent pas trace dans le texte de saint Benoît des attributs habituels de la seigneurie, les taxes et l'exploitation de la main d'œuvre paysanne. Au contraire, la Règle préconise une communauté vivant en autarcie et capable de subvenir à ses besoins, en un mot autosuffisante. Pour cela, les Cisterciens n'hésitent pas à recourir à la propriété foncière octroyée par des dons ou, le succès économique de l'ordre aidant, par l'achat des terres convoitées. Le travail de la terre fait partie intégrante de la journée du moine, gage de subsistance de la communauté retranchée mais aussi d'humilité.